

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
SEANCE DU 6 MARS 2015**

N°1 :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2014

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général

Etat

- M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- M. François FAVORY
- M. Denis GRANDJEAN

Représentants du personnel de l'EPCC

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable de la librairie boutique

- M. Jean-Paul PROST, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Alain DAUBAS, Electricité de France a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA
- M. Lionel VIARD, Représentant du personnel de l'EPCC a donné pouvoir à Mme Nathalie DURAND-BRETON

Absents excusés :

- M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains
- M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'EPCC, adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Après approbation, il devra être signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans de procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2014 tel qu'annexé au rapport.

Il est également demandé au Président et au Secrétaire de séance de les signer.

Vote à main levée

Membres : 16

Pour : 16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 décembre 2014 tel qu'annexé au rapport.

Le Président

Claude JEANNEROT

Préfecture de la Région Française
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 03 AVR. 2015

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 03.04.15
Et de la publication le : 03.04.15